



Réfection de la rue Principale



Présentation du projet aux résidents
19 juin 2023



**Mot de
bienvenue**



sta Municipalité
de Saint-Anselme
Vivre l'authenticité, cultiver, innover

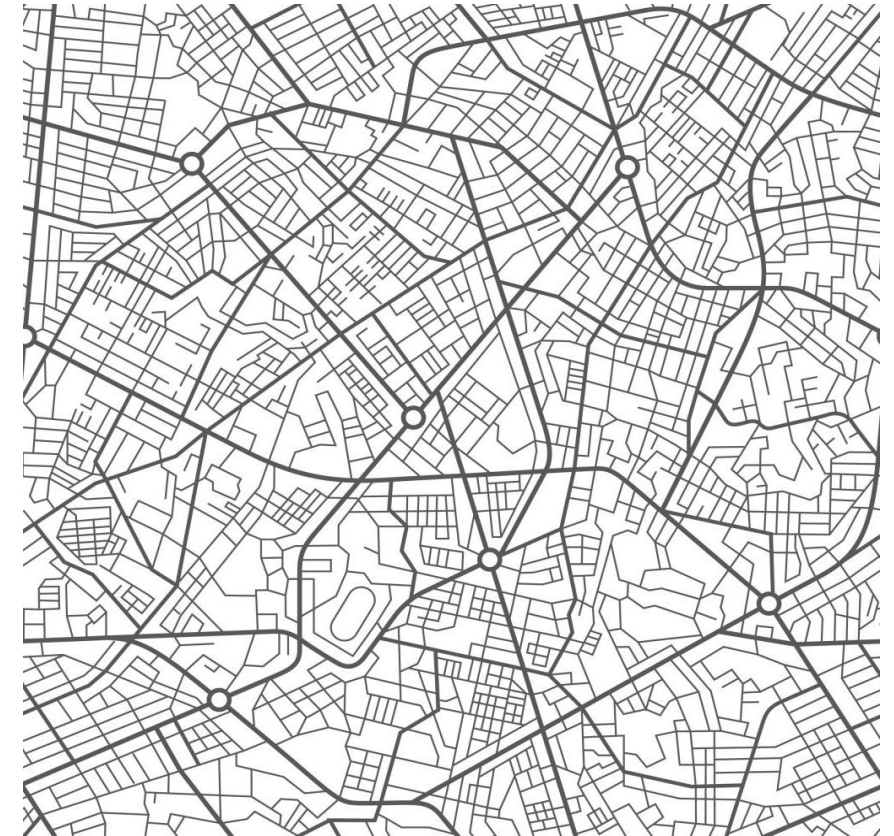


Table des matières

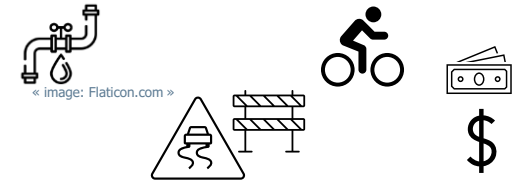
- Problématique et description des infrastructures existantes
- Travaux proposés
- Étapes à venir et échéancier
- Particularités du chantier
- Communications
- Période de questions

Problématique et description des infrastructures existantes

- Le plan de renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées élaboré en 2016 classait les tronçons routiers comprenant des infrastructures municipales en quatre (4) catégories selon leur état.
- Ce plan identifiait le boulevard Alphonse-Desjardins comme le tronçon prioritaire. Les travaux de réfection du boulevard ont été réalisés en 2018.



Problématique et description des infrastructures existantes



Par la suite, en 2019, le secteur de la rue Principale a été identifié par le Conseil municipal comme prochaine artère prioritaire en raison de :

- L'état et l'âge des conduites (conduites d'aqueduc et d'égouts sanitaires de plus de 50 ans);
- L'importance hiérarchique des conduites sur le réseau global;
- L'augmentation des bris d'aqueduc;
- La dégradation importante de la voirie;
- L'enjeu de sécurité avec la traverse de la cycloroute de Bellechasse;
- La gestion des eaux pluviales problématiques à certains endroits;
- L'admissibilité à des programmes de subvention gouvernementaux.

Problématique et description des infrastructures existantes (suite)



« image: Flaticon.com »

Le secteur identifié en 2019 comprenait :

- La **rue Principale** (Entre Alfred-Couture et la jonction avec le chemin Sainte-Anne, le secteur entre le chemin Saint-Marc et l'intersection Sainte-Anne fût ajouté durant la conception),
- Le **chemin Sainte-Anne** (jusqu'à la jonction avec la rue Ernest-Arsenault),
- Le **chemin Saint-Marc** (entre la rue Principale et la route Bégin),
- La **rue Louis-Fréchette** (Entre la rue Principale et la rue Provencher),
- La **rue Pelchat**,
- La **rue Dumas**.

Les travaux connexes suivants avaient également été identifiés :

- Mise aux normes de la **station de pompage SP2** (rue Principale);
- La **géométrie de l'intersection Dumas/Pelchat/Principale**.

Travaux proposés

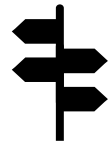


En 2022, suivant la réception de l'estimation des travaux, la Municipalité décide de scinder le projet plusieurs phases de réalisation.

Phase 1 :

- Réfection de la rue Principale, modification de la géométrie de l'intersection Dumas/Pelchat /Principale et mise aux normes de la station de pompage SP2 (Principale).

Phase ultérieure : Réfection des rues



- Pelchat,
- Dumas,
- Louis-Fréchette,
- chemin Sainte-Anne,
- chemin Saint-Marc.

Travaux proposés



Les travaux de la réfection de la rue Principale (2023) comprendront:

- Chantier s'étendra sur environ 1030 mètres linéaires;
- Remplacement de 1100 mètres de conduites d'aqueduc;
- Remplacement de 1100 mètres de conduites d'égouts sanitaires;
- Remplacement de 1020 mètres de conduites d'égouts pluviaux;
- Remplacement de 680 mètres de conduites de refoulement;
- Remplacement de 7 bornes-fontaines;
- Élargissement des trottoirs sur 1020 mètres;
- Réfection de la chaussée sur 1055 mètres;
- Mise aux normes de la station de pompage SP2.

Travaux proposés

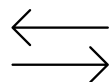
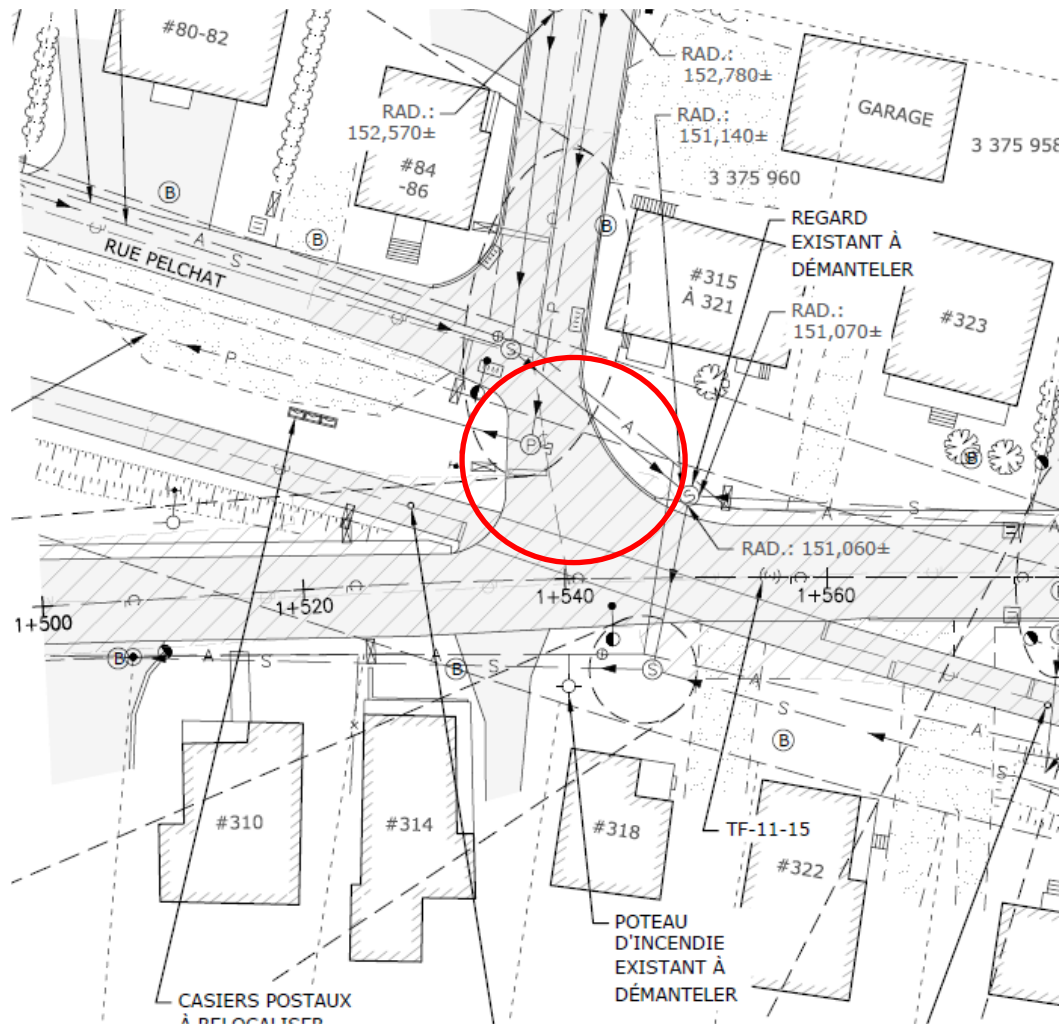


- Remplacement des conduites d'aqueduc en fonte grise vers des conduites de PVC dont le diamètre varie entre 150 et 250mm.
- Remplacement des conduites d'égouts sanitaires en béton armé vers des conduites de PVC dont le diamètre varie entre 200 et 450 mm.
- Remplacement des conduites d'égouts pluviaux en béton armé vers des conduites de béton armé dont le diamètre varie entre 200 et 900 mm.
- Élargissement des trottoirs à 1,5 mètres.
- Réfection de la surface en asphalte de la chaussée.

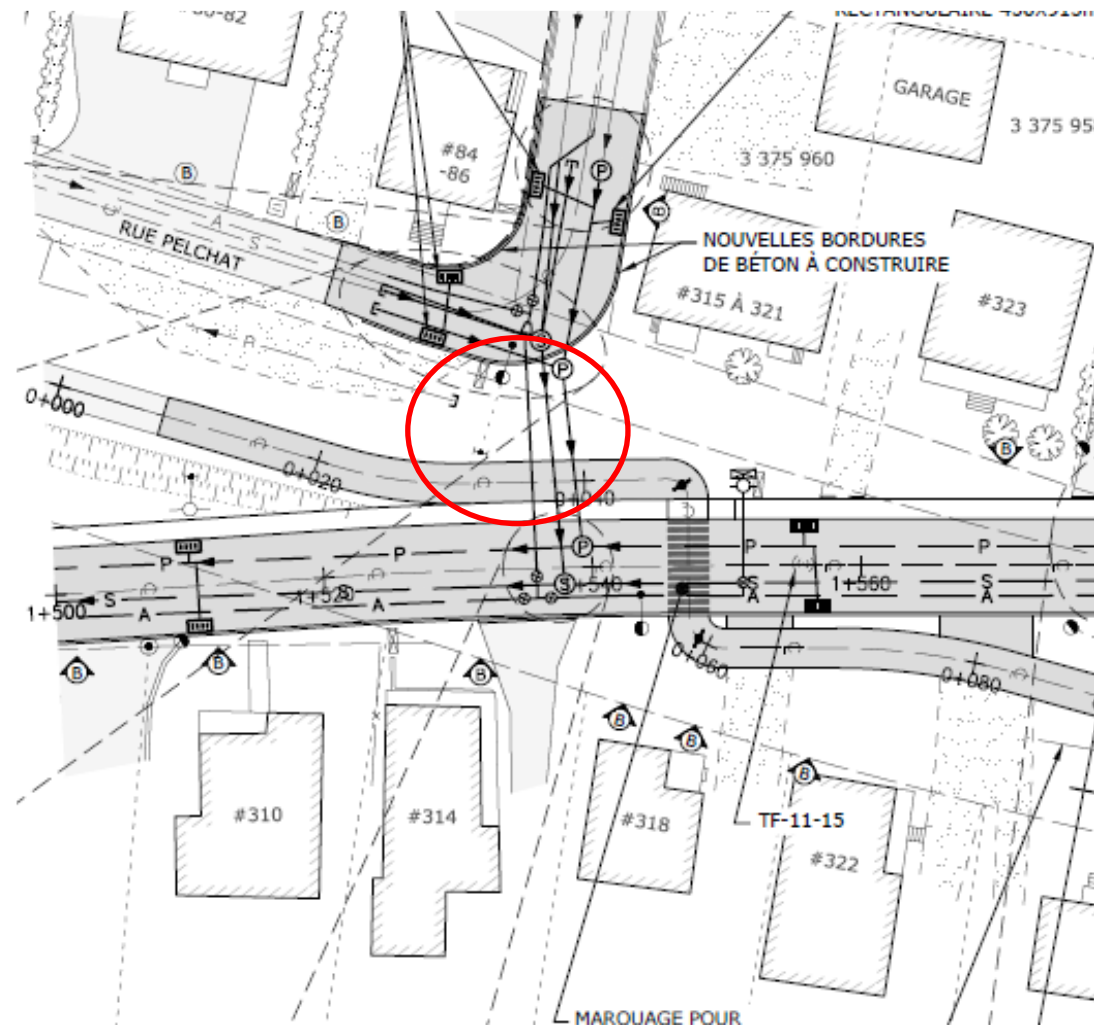
❖ *Aucune modification au diamètre des conduites municipales n'est prévue car il n'y avait pas de problématique particulière en lien avec le débit.*

Modification de la géométrie

AVANT



APRÈS



Étapes à venir et échéancier

- Le chantier sera divisé en deux tronçons pour la réalisation des travaux :
 - Tronçon 1 : Entre chemin Sainte-Anne et le 298 rue Principale (Chemin d'accès au Poste de Pompage)
 - Tronçon 2 : Entre le 298 rue Principale au 362 rue Principale



Il devrait y avoir présence de deux équipes de pose de conduites pour la période du 21 août au 13 septembre 2023.

Étapes à venir et échéancier



26 juin 2023 au 14 juillet 2023: Mobilisation de l'entrepreneur

Installation du réseau d'aqueduc temporaire



- L'installation d'un réseau temporaire est obligatoire pour les résidences, commerces et industries avant l'interruption de l'alimentation en eau potable. L'entrepreneur est dans l'obligation d'installer un réseau temporaire offrant la même qualité de service (pression, qualité de l'eau, etc.) que le réseau d'aqueduc offre actuellement. Aucune diminution du service ne sera donc expérimentée par les utilisateurs.
 - ❖ Normalement, la connexion au réseau temporaire s'effectuera via une sortie d'eau extérieure du bâtiment (ex : un robinet pour les tuyaux de jardins).
 - ❖ L'entrée de service en eau potable de la résidence sera fermée durant les travaux.
- Le réseau d'alimentation temporaire doit répondre aux mêmes exigences que celles imposées aux réseaux permanents notamment quant à la désinfection et aux analyses d'eau. L'eau est donc d'excellente qualité.
- Un réseau d'alimentation temporaire pour les bornes fontaines sera également mise en place.

Étapes à venir et échéancier



26 juin 2023 au 14 juillet 2023: Mobilisation de l'entrepreneur



26 juin au 14 juillet 2023

- Relevé de l'état des lieux
 - Avant le début du chantier, l'entrepreneur réalisera une inspection des bâtiments et des aménagements extérieurs dans le but de concevoir un inventaire de l'état avant travaux.

26 juin au 14 juillet 2023

- Mise en place de la signalisation routière
 - La rue Alfred Couture est identifiée comme rue à prioriser pour le transport lourd et l'accès au chantier. Toutefois, lors de la réalisation du tronçon 2 ou lors de situations particulières, le transport sera dirigé vers les rues « Principale, Dumas et le chemin Saint-Marc ».

26 juin au 14 juillet 2023

- Installation des repères d'arpentage, arrivée graduelle des matériaux et installation des roulottes de chantier
 - L'entrepreneur fera l'installation de roulottes de chantier pour son équipe de travail ainsi que pour les surveillants de chantier. En cas de questionnements, les citoyens seront invités à communiquer directement avec la Municipalité et non en s'adressant directement à l'entrepreneur.

Étapes à venir et échéancier



Tronçon 1



17 et 18 juillet 2023

- Pulvérisation du pavage

17 juillet au 18 septembre 2023

- Pose des conduites d'aqueduc, d'égouts pluviaux, sanitaires et de refoulement.
- Construction de la structure de la chaussée.

19 septembre au 24 octobre 2023

- 19 au 25 septembre 2023: Travaux de mise en place des bordures et trottoirs de béton.
- 26 septembre au 16 octobre 2023 : Réparation des terrains privés.
- 17 octobre au 24 octobre 2023 : Mise en place du pavage.

Étapes à venir et échéancier



Tronçon 2



16 au 18 août 2023

- Pulvérisation du pavage.

21 août au 13 septembre 2023

- Pose des conduites d'aqueduc, d'égouts pluviaux, sanitaires et de refoulement.
- Construction de la structure de la chaussée.

13 septembre au 11 octobre 2023

- 13 au 20 septembre 2023: Travaux de mise en place des bordures et trottoirs de béton.
- 20 septembre au 4 octobre 2023 : Réparation des terrains privés.
- 4 au 11 octobre 2023 : Mise en place du pavage.

Interruption du service d'eau potable



- Lorsque les travaux de raccordement nécessiteront l'interruption du service en eau potable, l'entrepreneur avisera les citoyens touchés **au moins 24 heures à l'avance** au moyen d'un **accroche porte**.
- L'interruption sera entre 9h00 et 16h00.
- L'interruption ne devra pas excéder un **maximum de 4 heures consécutives**.

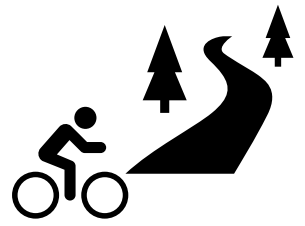


État de la chaussée



- Si les conditions climatiques occasionnent un soulèvement de la poussière, l'entrepreneur procédera à l'épandage d'eau ou de chlorure de calcium (communément appelé abat-poussière).
- Les vendredis, si les conditions climatiques l'obligent, l'entrepreneur procédera à l'épandage de chlorure de calcium sur le chantier de façon à éviter les soulèvements de poussière durant la fin de semaine.
- La chaussée devra être maintenue dans un état satisfaisant pour permettre l'accès aux propriétés.

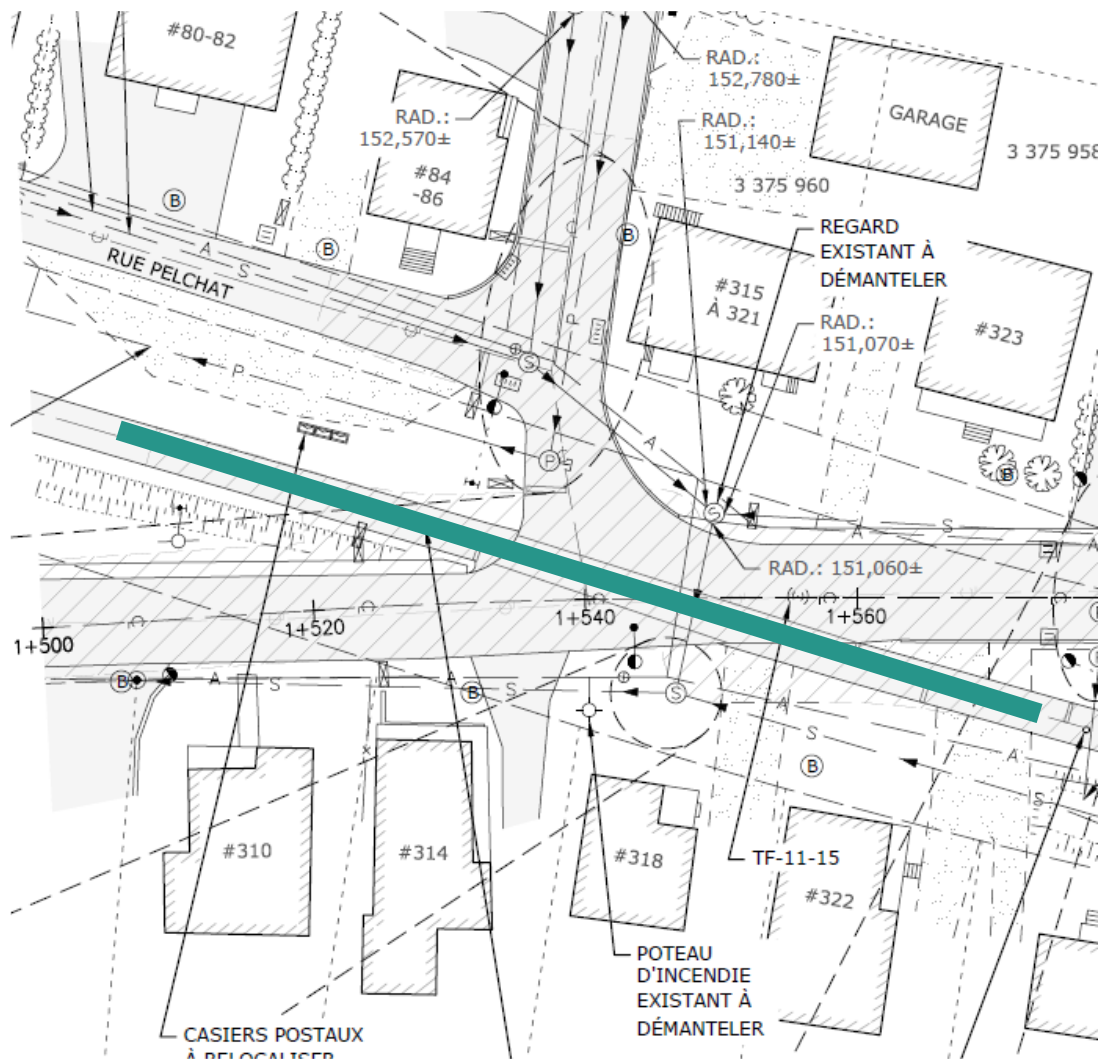
Cycloroute de Bellechasse



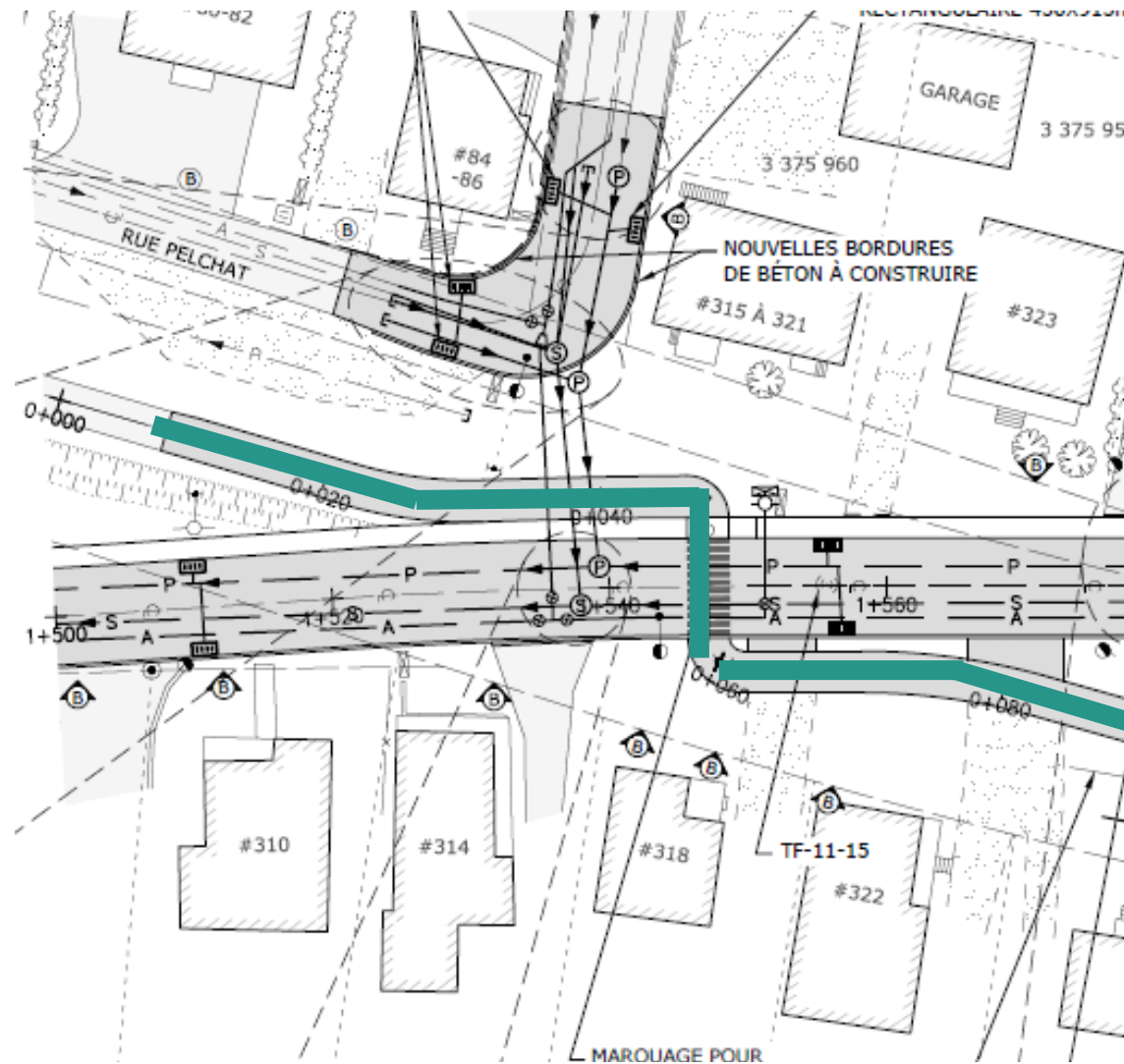
- La traverse de la Cycloroute à l'intersection Principale/Dumas/Pelchat sera maintenue.
- Il n'y aura donc pas de chemin de déviation ou de système de navette.
- Toutefois, le tracé sera ajusté selon l'évolution du chantier spécifiquement lors du remaniement de la géométrie de l'intersection.

Cycloroute de Bellechasse

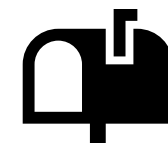
AVANT



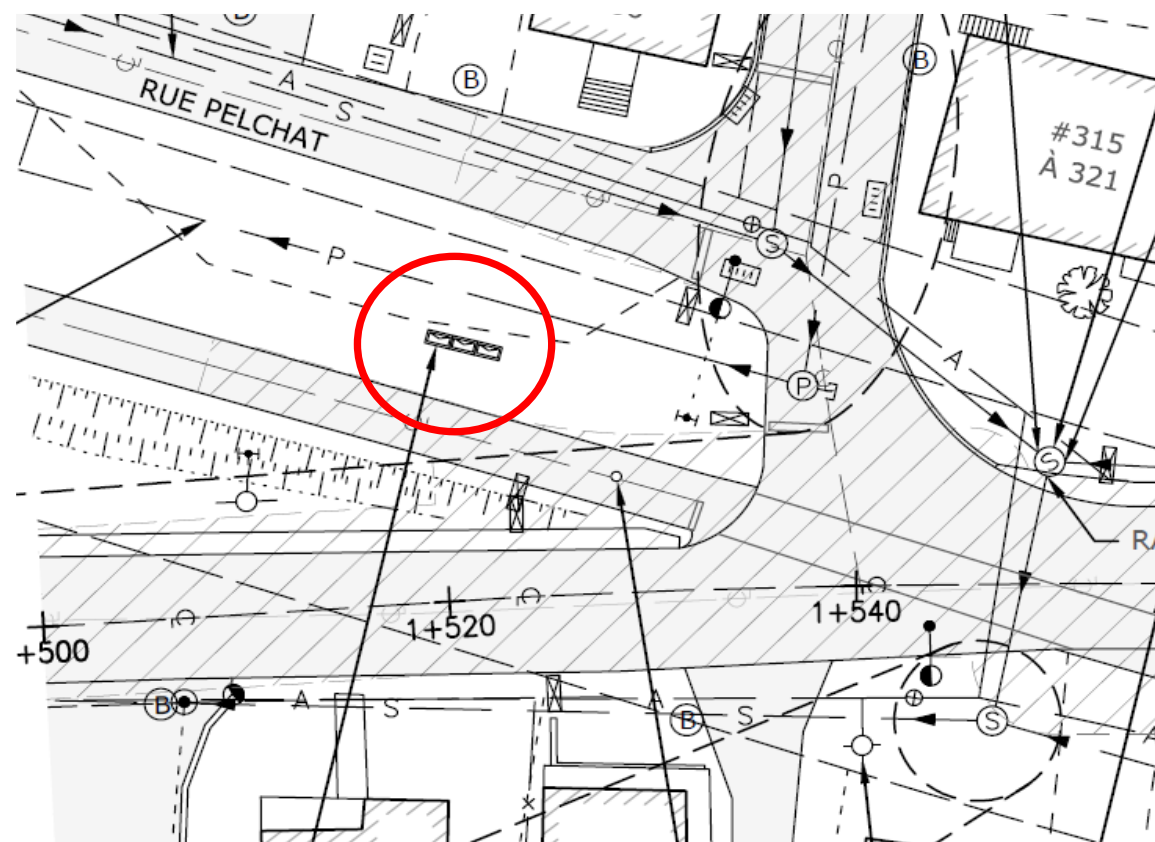
APRÈS



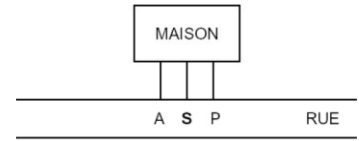
Boite postale



- Une boîte postale sera à ajouter sur la rue Principale en raison de la fermeture de l'accès entre Pelchat/Dumas et la rue Principale.
- La localisation de la nouvelle boîte postale n'a pas encore été déterminée par Poste Canada.



Branchement de services privés



- L'entrepreneur procèdera au raccordement des branchements de services jusqu'à une distance minimale de 1 mètre derrière les bordures/trottoirs de béton ou à la limite d'emprise (lorsque cette dernière est à plus d'un mètre des bordures/trottoirs).
- Il est possible que la longueur de raccordement soit plus importante pour certains cas spécifiques.
- Sauf quelques exceptions, aucune modification aux dimensions des entrées de service ne sera réalisée.

Collecte des matières résiduelles



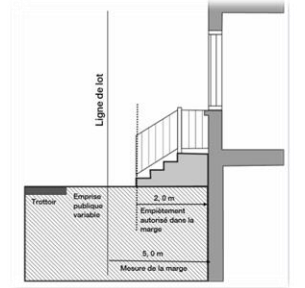
- L'entrepreneur aura l'obligation de faire le nécessaire pour que les camions du service de gestion des matières résiduelles puissent effectuer leur collecte convenablement.
- Ainsi, il est donc demandé aux résidents de poursuivre la mise des bacs aux chemins les lundi.
- Si les bacs ne sont pas accessibles pour le camion de collecte, l'entrepreneur prendra les mesures nécessaires pour permettre la collecte des bacs. Une fois la collecte réalisée, ces derniers seront rapportés aux limites de votre terrain.

Murets, trottoirs, bordures et ouvrages de soutènement

- L'entrepreneur devra reconstruire les escaliers et murets de ciment qui seront endommagés lors des travaux. Ces réfections seront telles qu'il prévalait avant les travaux.
- Pour les items en préfabriqué, l'entrepreneur devra les déplacer pour permettre l'exécution des travaux. L'entrepreneur devra les remettre en place selon l'état qui prévalait avant les travaux.
- Pour les items en bois, ils devront être reconstruits en bois traité.
- L'entrepreneur devra tendre à utiliser les mêmes matériaux et les mêmes densités devront être utilisées afin d'assurer un bon comportement pour les cycles de gels/dégels.

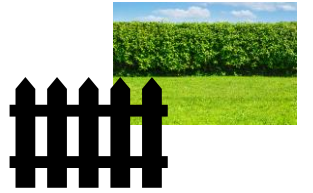


Empiètement dans l'emprise publique



- À plusieurs endroits, des escaliers ou galeries empiètent dans la rue ou sont situés à une très grande proximité de cette dernière.
- L'entrepreneur devra soutenir temporairement ces items pendant la réalisation de ses travaux.
- Les fondations et pieux existants feront l'objet d'efforts de conservation. En cas d'incapacité d'assurer leur maintien, des pieux vissés de type techno-pieux seront installés.

Clôtures, haies et plates-bandes



- À plusieurs endroits, l'entrepreneur procédera à l'enlèvement et la remise en place des clôtures existantes. Les clôtures et les poteaux devront être conservés par l'entrepreneur pendant les travaux à un endroit sécuritaire. L'entrepreneur procédera à leur réinstallation une fois les travaux finalisés.
- Dans le cas de la présence de clôtures de bois (notamment entre les numéro civiques 229 et 237-241, l'entrepreneur devra réaliser la réfection complète de la clôture près de l'emprise.
- Certaines portions de haies devront être retirées. Elles seront remplacées par des cèdres en pot d'une hauteur de 1,5 mètres et espacé de 600mm. Les haies d'arbustes devront être remplacées par la même variété.
- Les plates-bandes qui seront endommagées pendant les travaux devront être reconstruites tel qu'il prévalait avant les travaux. Les fleurs, arbres, plantations devront être enlevés avant le passage des travaux et conservés par l'entrepreneur jusqu'à la plantation.

Communications



« image: Flaticon.com »

La Municipalité diffusera une **infolettre les vendredis** pour informer les citoyens sur le déroulement du chantier et sur les impacts prévus la semaine suivante.



« image : Freepik.com »

Pour vous inscrire, simplement transmettre une demande par courriel auprès de Rebecca Lacasse, adjointe administrative au municipalite@st-anselme.ca ou par téléphone au 418-885-4977.



« image : Freepik.com »

La Municipalité vous invite également à consulter le site internet de cette dernière au www.st-anselme.ca. Une **page spéciale** sera créée pour le projet.



« image : Freepik.com »

Finalement, nous vous invitons à vous abonner au **Facebook** de la Municipalité afin d'être informés des communiqués pouvant être émis en lien avec le chantier.



Pour toutes questions en lien avec le chantier, n'hésitez pas à communiquer avec Stéphanie Bélanger au 418-885-4977 ou par courriel au dg@st-anselme.ca.



Progression des travaux de réfection de la rue Principale
Infolettre du _____ 2023

Bonjour!

La Municipalité de Saint-Anselme souhaite mettre en place un canal de communication proactif pour sa population dans le cadre du chantier de réfection de la rue Principale.

Ainsi, sur une base hebdomadaire, la présente infolettre sera acheminé à ses abonnés afin de transmettre un résumé des travaux prévus dans la semaine suivante dans le but d'identifier les impacts qui pourraient affecter les résidents du secteur.

Pour toute question en lien avec le chantier, nous vous invitons à consulter la page du projet disponible sur le site internet de la Municipalité au www.st-anselme.ca.

- La Municipalité de Saint-Anselme



Période de questions